

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS



Fédération Nationale
Sport en Milieu Rural



Toujours là pour moi.

SOMMAIRE

▪ **LA FNSMR**

▪ **GROUPAMA**

▪ **DEUX CIRCUITS DE GESTION**

▪ **LES GARANTIES**

▪ **TARIFS**

LA FNSMR

La Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural a acquis son autonomie de gestion et de fonctionnement par rapport à la Confédération Nationale des Foyers ruraux à partir de 1983, afin de répondre aux exigences de la loi sur le sport (loi de 1984 modifiée).

Elle compte pour le moment 50 structures intermédiaires (Comités régionaux et départementaux), 700 structures locales (associations et foyers ruraux) et 50 000 adhérents individuels. Etant en cours de réorganisation, elle table à moyen terme sur l'adhésion d'environ 80 000 personnes.

Plusieurs dizaines d'activités sportives sont pratiquées régulièrement dans l'ensemble du réseau parmi lesquelles nous pouvons citer : tennis de table, badminton, tir à l'arc, Volley-ball, gymnastique d'entretien, arts martiaux, mais aussi des activités de randonnée (pédestre, marche nordique) ou de danses (country, de salon), des jeux sportifs traditionnels (quilles, palets, boules...), et des activités spécifiques à la FNSMR, tels le disc golf, la coupe de bois sportive ou encore les jeux de palets.

Plus largement, la FNSMR souhaite à l'avenir être un acteur important du sport en milieu rural et travailler sur ce domaine en collaboration avec d'autres réseaux du milieu rural, Familles rurales, Aînés ruraux. Ces derniers étant également assurés auprès de Groupama.

Les structures affiliées à la FNSMR utilisent le plus souvent des salles communales, qu'elles occupent souvent gratuitement (au moins dans 50% des cas). Les manifestations qu'organisent les structures adhérentes dépassent rarement 600 à 700 personnes.

La Fédération souhaite de la part de Groupama l'établissement d'un contrat national « **Dommages aux biens** », complétant son assurance actuelle de responsabilité civile et d'accidents corporels. Ce contrat a pour objet de garantir la disparition ou la détérioration des bâtiments, du mobilier, du matériel et des marchandises assurées appartenant aux structures du mouvement.

GROUPAMA 1ère Mutuelle d'Assurance

GROUPAMA est un groupe mutualiste d'assurance, de banque et de services financiers.

Née au début du siècle dernier à l'initiative des agriculteurs, la mutuelle d'assurance est devenue un assureur généraliste, à l'expertise multi-métiers et multicanal, ouvert à tous, particuliers, professionnels, associations, entreprises et collectivités locales.

GROUPAMA fait avant tout de la satisfaction de ses sociétaires et clients la condition première de sa réussite. Dans l'exercice de tous ces métiers, l'objectif est d'offrir le meilleur service au meilleur coût.

- **Un groupe multimarques en France (données 2011)**



- **6 réseaux de distribution en France**
- **16 millions de sociétaires et clients**
- **9 Caisses Régionales**
- **38 500 collaborateurs**
- **Un chiffre d'affaires 2011 de 17 milliards d'euros**

DEUX CIRCUITS DE GESTION AU CHOIX

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE AU NOUVEAU CONTRAT DOMMAGES AUX BIENS

- **Une structure nationale légère intégrant souscription, comptabilité et gestion des sinistres :**

Anne Marie Lepetit

Tel : 01.49.31.38.23

Email : anne-marie.lepetit@groupama.com

Carole Cauzard

Tel : 01.49.31.38.12

Email : carole.cauzard@groupama.com

GROUPAMA SA - DCIM/GCN

5-7 rue du centre – 93199 Noisy le Grand Cedex

Email : GCN@groupama.com

UNE PROXIMITÉ RÉGIONALE AU SERVICE DES STRUCTURES DÉCENTRALISÉES DE LA FNSMR

- **9 Caisses Régionales Groupama pour répondre à vos besoins :**

Centre Atlantique : ☎ 05 49 28 67 22

Centre Manche : ☎ 08 10 84 00 40 – declic@groupama-cm.fr /

Grand Est : ☎ 03 80 78 35 80

Loire Bretagne : ☎ 02 98 85 72 77 /

Méditerranée : ☎ 04 42 16 50 06 /

Nord Est : ☎ : 03 26 40 81 63 /

Oc : ☎ 05 61 99 46 25 /

Paris Val de Loire : Unité Relation Client Collectivité ☎ 09 69 36 53 00 /

Rhône Alpes Auvergne : ☎ 04 72 85 59 53 /

GARANTIES DOMMAGES AUX BIENS :

GARANTIES	LIMITES	FRANCHISES
DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS LCI DE 10 MILLIONS € par événement		
Incendie et risques annexes	concurrence des dommages dans cadre de la LCI	100 €
Événements climatiques	concurrence des dommages dans cadre de la LCI	100 €
Dommages électriques	concurrence des dommages dans cadre de la LCI	100 €
Dégâts des eaux - Gel	concurrence des dommages dans le cadre de la LCI	100 €
Bris de glace	concurrence des dommages dans le cadre de la LCI	100 €
Détérioration immobilière suite à vol	concurrence des dommages dans le cadre de la LCI	100 €
Catastrophes naturelles	limite garanties souscrites en dommages aux biens	réglementation en vigueur
Attentat	limite garanties souscrites en dommages aux biens	SANS
GARANTIES ANNEXES		
Perte d'usage	concurrence des frais justifiés dans la limite d'un an de valeur locative ou de loyer pendant le temps nécessaire, à dire d'expert, à la remise en état des locaux	SANS
Perte de loyer		SANS
Frais de déplacement et de remplacement de mobilier		SANS
Frais de relogement		SANS
Remboursement de la cotisation Dommages ouvrage	concurrence de la cotisation	SANS
Aménagement, embellissement	1 000 €	SANS
Frais de démolition et déblais	frais justifiés	SANS
Frais de clôture provisoire	frais justifiés	SANS
Honoraires d'experts	frais d'honoraires justifiés limite 5% du montant de l'indemnité	SANS
Pertes indirectes	10% du montant de l'indemnité	SANS
Frais de reconstitution des documents et archives informatiques	frais justifiés jusqu'à 20 000 €	SANS
Responsabilité civile propriétaire ou locataire d'immeubles	concurrence des dommages dans le cadre de la LCI	SANS
Recours des locataires	concurrence des dommages dans le cadre de la LCI	SANS
Recours des voisins et des tiers	3 000 000 €	SANS

EXTENSIONS

Retour anticipé de l'assuré sur les lieux du sinistre	frais justifiés jusqu'à 1 000 €	SANS
Remise en état des locaux	frais justifiés jusqu'à 4 000 €	SANS
Gardiennage des locaux	frais justifiés jusqu'à 4 000 €	SANS
Recherche d'un local provisoire	frais justifiés jusqu'à 1000 €	SANS
Transfert du matériel, mobilier et marchandises	frais justifiés jusqu'à 4 000 €	SANS
Stockage du matériel	frais justifiés jusqu'à 4 000 €	SANS
Réparations provisoires	frais justifiés jusqu'à 4 000 €	SANS
Intervention d'un serrurier (vol ou perte des clés des locaux)	frais justifiés jusqu'à 1 000 €	SANS

DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS**Mobilier de bureau, rangements, chaises.**

Incendie et risques annexes	fourchette de valeur indiquée aux CP	
dont : Archives	4 000 €	100 €
dont : Objets de valeur	6 000 €	100 €
dont : Contenu des installations frigorifiques	3 000 €	100 €
Événements climatiques	fourchette de valeur indiquée aux CP	
dont : Archives	4 000 €	100 €
dont : Objets de valeur	6 000 €	100 €
dont : Contenu des installations frigorifiques	3 000 €	100 €
dont : Recherche de fuite	3 000 €	100 €
Dommages électriques	40 000 €	100 €
Dégâts des eaux - Gel	fourchette de valeur indiquée aux CP	
dont : Archives	4 000 €	100 €
dont : Objets de valeur	6 000 €	100 €
dont : Contenu des installations frigorifiques	3 000 €	100 €
dont : Recherche de fuite	3 000 €	100 €
Vol	fourchette de valeur indiquée aux CP	
dont : Objets de valeur	6 000 €	100 €
dont : Fonds et valeurs	3 000 € (tiroir caisse) 1000 € (sur l'assuré)	100 €
Catastrophes naturelles	limite garanties souscrites en dommages aux biens	réglementation en vigueur
Attentats	limite garanties souscrites en dommages aux biens	SANS

NB : sont entre autres couverts les biens suivants :

- les matériels vidéo, son, photo, sauf le bris
- les instruments de musique, sauf le bris, et le (ré) accordement des instruments
- de musique

GARANTIES ANNEXES

Perte d'usage	sans objet	-
Perte de loyer	sans objet	-
Frais de déplacement et remplacement de mobilier	1 000 €	SANS
Frais complémentaires de logement	une année d'empêchement	SANS
Frais de démolition et de déblais	10% du total de l'indemnité	SANS
Frais de clôture provisoire et de gardiennage	5 000 €	SANS
Frais d'ingénierie	concurrence frais engagés	SANS
Perte financière sur aménagement	5 000 €	SANS
Frais de reconstitution d'archives informatiques	18 000 €	SANS
Honoraires d'experts	frais d'honoraires justifiés limite 5% du montant de l'indemnité	SANS
Pertes indirectes	10% du montant de l'indemnité	SANS

OPTION :**MULTIRISQUE INFORMATIQUE**

Matériels informatiques et bureautiques	à concurrence d'un tiers de la valeur indiquée dans l'option	100 €
Frais supplémentaires d'exploitation	25% somme assurée en bris	100 €
Frais de reconstitution des médias	25% somme assurée en bris	100 €
Frais de déplacement et de remplacement	1 000 €	100 €
Honoraires d'experts	frais d'honoraires justifiés limite 5% du montant de l'indemnité	SANS

TARIFS 2015-2016 :

- Montant de la prime annuelle par situation de risque

COTISATION TOTALE DOMMAGES AUX BIENS PAR STRUCTURE (9 OPTIONS)

matériel / superficie ↓ →	< 100 m2	de 100 m2 à < 200 m2	de 200 m2 à 400 m2
< 10 000 €	156,23 €	199,33 €	242,42 €
de 10 000 € à < 20 000 €	186,17 €	226,26 €	269,36 €
de 20 000 € à 60 000 €	231,65 €	274,75 €	317,85 €

Au-delà de 400 m2, ou pour des bâtiments historiques ou classés : contrats spécifiques

OPTION :

EXTENSION STRUCTURES GONFLABLES ET CHAPITEAUX DE MOINS DE 500 PLACES

Option : 53,87 € TTC par structure

MULTIRISQUE INFORMATIQUE

Option : 53,87 € TTC

- Indexations & conditions de révision :

Montants indexés sur le dernier indice FFB connu à la date d'établissement du contrat, qui fera l'objet périodiquement des revalorisations prévues par les dispositions légales.

Ce qu'il faut retenir...

Les « Plus » de l'Offre Groupama

- 1**
Un contrat sur mesure qui s'adapte en permanence pour une couverture optimale
- 2**
Une tarification forfaitaire, au prix le plus bas, basée sur la mutualisation des risques
- 3**
Des interlocuteurs dédiés et des relations privilégiées pour un accompagnement au quotidien
- 4**
Une simplicité des formalités administratives